

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_231005_103

portant sur

CONTRAT DE MAINTENANCE ZEN AVEC LA SOCIÉTÉ KÄRCHER

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code de la Commande Publique, et en particulier l'article R.2122-3 relatif aux contrats passés sans publicité ni mise en concurrence préalable du fait que les prestations ne peuvent être fournies que par un opérateur économique déterminé pour des raisons tenant à la protection de droits d'exclusivité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

CONSIDÉRANT la nécessité d'un contrat de maintenance zen pour l'autolaveuse professionnelle B40 "KÄRCHER" de la Halle des Sports Didier DINART,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure un contrat de maintenance zen pour l'autolaveuse professionnelle B40 de la Halle des Sports Didier DINART à Lodève avec la Société par Actions Simplifiée (SAS) KÄRCHER, située au 5 avenue des Coquelicots, Zone d'Activité des petits carreaux, 94865 BONNEUIL SUR MARNE, pour un an à compter du 1^{er} septembre 2023, puis renouvelable par tacite reconduction par période d'un an,

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans le contrat, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : de préciser que la redevance pour une visite annuelle s'élève, pour la première année du contrat, à cinq-cent-cinquante-trois euros Hors Taxes (553,00 € HT) et qu'elle est révisable chaque année par l'application de la formule figurant au contrat,

- **ARTICLE 4** : d'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 011, article 6156,

- **ARTICLE 5** : de dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Fait à Lodève, le cinq octobre deux mille vingt-trois,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE

CONTRAT DE MAINTENANCE ZEN

Entre	et	La société / M. / Mme <u>COMMUNE DE LODEVE</u>
		<small>code client</small> <u>1701074607</u>
La société KÄRCHER S. A.S 5, avenue des Coquelicots, Z.A. des Petits Carreaux 94865 Bonneuil / Marne – Tél : 09 69 37 77 77		domicilié(e) <u>PLACE HOTEL DE VILLE 7</u>
Code et nom technicien intervenant <u>207.....BRAVO.....</u>		CP <u>34700</u> Ville <u>LODEVE</u>
Code et nom vendeur du CE..... <u>BRAVO</u>		représentée par <u>MR RUGANI</u> Tel : <u>0411950450</u>
		email <u>franck.rugani@lodeve.com</u>

1. Désignation de l'appareilType : Référence : N° de série Adresse d'intervention : HALLE DES SPORT DIDIER DINART/ ROUTE DE BEDARIEUX / 34700 LODEVE
INTERLOCUTEUR SUR PLACE MR RUGANI 06 74 98 82 35**2. Type de contrat****Zen** Visite(s) Annuelle(s) * Tarif: H.TModulable oui non Date de la première visite souhaitée

* prix établi pour la première année du contrat, révisable chaque année par l'application de la formule figurant au verso

Date de mise en service Le contrat prend effet le **3. Durée du contrat**Ce contrat est conclu pour **1 an** et renouvelable par tacite reconduction par période d'1 an.

Conditions Particulières _____

4. Contenu de la prestationCette prestation comporte la ou les visites préventives prévues ci-dessus chaque année. Il sera réalisé à chaque visite préventive une vérification de l'ensemble des points repris sur l'annexe **MNL A**.

Toute prestation non listée est réputée exclue de la prestation de ce contrat.

Les pièces de rechange énumérées sur l'annexe citée ci-dessus dont seul le technicien détermine la nécessité de remplacement, seront en cas de besoin échangées. Toute pièce de rechange non listée est réputée exclue de ce contrat.

Le Service-Après-Vente KÄRCHER s'engage à intervenir dans un délai maximum de 2 jours ouvrés

5. Prestations et fournitures optionnelles non comprises dans le forfait annuel

Si le technicien au cours de son intervention, après avoir effectué les prestations prévues, décelait une faiblesse ou une défectuosité sur un organe quelconque de l'appareil, il en référerait au responsable de votre matériel afin de lui demander l'autorisation de changer cette pièce, ce qui serait fait, soit immédiatement, soit par vos soins avec des pièces que nous expédierons, soit lors d'un nouveau passage pour l'entretien.

Les interventions en cas de panne de l'appareil dans l'intervalle de 2 visites préventives feront l'objet d'une facturation selon le tarif en vigueur sur lequel une remise de 10 % sera accordée sur les pièces.

6. Autres DispositionsLes Conditions Générales de Vente et de Livraison de la Société KÄRCHER dont vous déclarez avoir pris connaissance ainsi que le verso et l'annexe **MNL A** joints s'appliquent intégralement au présent contrat.

En cas de litige portant sur l'interprétation et l'exécution du présent contrat, il est fait attribution de compétence au Tribunal de Commerce de Créteil.

Contrat de Maintenance ZEN

Conditions de paiement

La facture de ce contrat annuel sera établie pour la première fois à la date de la prise d'effet puis pour les années suivantes à la date d'anniversaire de la prise d'effet du contrat initial. Ces factures ainsi que les factures liées aux éventuels travaux et fournitures supplémentaires seront payables à 30 jours date de facturation.

Les délais de paiement courent dès réception du contrat signé par voie électronique par l'autre partie. Toute action d'usurpation d'identité, de fraude à la signature électronique sera poursuivie et punie pénalement par les articles 226-4-1 et 433-19 du code pénal.

Paiement et méthode de paiement

Paiement :

Les parties au contrat signent par voie électronique le présent contrat, qui a la même force probante que le contrat signé manuellement sur support papier, conformément à l'article 1366 du code civil. Ce contrat est conservé pour 10 ans à compter de la date de la signature électronique sur les serveurs situés en France de la société Kärcher SAS et 7 ans par Adobe Sign.

Méthodes de paiement :

Ces contrats signés par voie électronique utilisent le système Adobe Sign, qui respecte le droit des données à caractère personnel. La politique de confidentialité d'Adobe Sign est accessible au lien suivant: <https://www.adobe.com/fr/privacy/policy.html>

Vous êtes responsable de l'authenticité de votre signature conformément à votre carte d'identité.

Chaque partie au contrat dispose d'un exemplaire sur support durable ou peut y accéder par le lien suivant :

Vous pouvez à tout moment vous opposer au traitement de vos données personnelles à l'adresse suivante : DPO@adobe.com

La société Kärcher SAS France n'est en aucun cas responsable des traitements effectués par la société Adobe Sign.

Pour toute réclamation sur Adobe Sign, vous pouvez envoyer un message à l'adresse suivante: DPO@adobe.com

Pour toute réclamation sur le traitement de vos données personnelles en France, vous pouvez vous adresser au délégué à la Protection des données à DPO@fr.kaercher.com

Résiliation

Chacune des parties peut résilier le contrat sans indemnisation à la date de chaque anniversaire de la prise d'effet. Cette résiliation doit être notifiée par lettre recommandée en respectant un préavis de un mois.

En cas de non-exécution par l'une ou l'autre des parties de ses obligations contractuelles, après mise en demeure restée sans effet, la partie lésée peut mettre fin au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Si cette résiliation est appliquée par le Propriétaire, KÄRCHER remboursera le prix de la prestation au prorata de la ou les visites restant dues sur la période pour laquelle le Propriétaire a payé la prestation.

Exclusions de la prestation contractuelle

Sont exclues du contrat :

* toutes les pièces non listées dans le détail de l'annexe citée au recto.

* les accessoires, éléments de carrosserie, cuves, roues et châssis.

Ainsi que la remise en état à la suite de détérioration ou avaries dues aux causes suivantes :

- ∞ Alimentation et conditionnement de l'eau insuffisant
- ∞ Alimentation avec une eau chargée d'impureté ou polluée
- ∞ Alimentation électrique et protection électrique insuffisante ou défectueuse
- ∞ Foudre, orage, catastrophe naturelle, utilisation d'un détergent inadapté,
- ∞ Le feu, la casse, le gel, l'eau, la corrosion, ou tout autre événement extérieur pouvant dégrader le fonctionnement de l'appareil.
- ∞ Détérioration causée par un usage anormal de l'équipement
- ∞ Modification des équipements ou remplacement de pièces par le client ou un tiers
- ∞ Le non respect des consignes du manuel d'utilisation
- ∞ Combustibles et carburants inadaptés ou pollués
- ∞ Batteries insuffisamment chargées.

Formule de révision de prix

$$P = P_0 \left(0,15 + 0,28 \frac{IPIMat}{IPIMat_0} + 0,57 \frac{S}{S_0} \right) \text{ où}$$

P ₀	Prix de la Maintenance Dépannage selon le tarif en vigueur au 1 ^{er} janvier de l'année de la signature (prix indiqué dans la Maintenance Dépannage)
P	Prix de la Maintenance Dépannage au 1 ^{er} janvier pour l'année considérée, valable pour l'ensemble de l'année calendaire
IPIMat ₀	Dernière valeur connue de l'indice INSEE des prix de l'industrie (Matériel de travail et préparation de sol) au 1 ^{er} janvier de l'année de la signature (par défaut, Septembre de l'année précédente)
IPIMat	Dernière valeur connue de l'indice INSEE des prix de l'industrie (Matériel de travail et préparation de sol) au 1 ^{er} janvier de l'année considérée (par défaut, Septembre de l'année précédente)
S ₀	Dernière valeur connue de l'indice INSEE salaires (coût horaire CHTT S 1) au 1 ^{er} janvier de l'année de la signature (par défaut, Septembre de l'année précédente)
S	Dernière valeur connue de l'indice INSEE salaires (coût horaire CHTT S 1) au 1 ^{er} janvier de l'année considérée (par défaut, Septembre de l'année précédente)

ANNEXE : MNL A

Prestations contrat Zen AUTOLAVEUSES				
<i>B - BD - BR - BDS - RS - BRS - BDP - BRC</i>				
Type :	<input type="text" value="B 40"/>	Référence :	<input type="text" value="1.533-210.2"/>	N° de série <input type="text" value="29996"/>
Visites préventives : ...1.....		Si modulable, nombre total de visites :		
Dépannage Hors contrat : M.O et Déplacement au tarif en vigueur				
Modulable : oui <input checked="" type="radio"/> non <input type="radio"/> (références pièces → colonne remplacement)				
Prestations	Modulable Qté et Périodicité	Contrôle et/ou réglage et/ou nettoyage	Remplacement	Remise en état
Test initial				
Déplacement		x		
Brossage		x		
Débit détergent		x		
Débit d'eau		x		
Aspiration		x		
Contrôle tension et intensité		x		
Alimentation				
Secteur		x		
Batteries		x		
Chargeur		x		
Eau		x		
Détergent		x		
Déplacement				
Commande		x		
Système de direction		x		
Faisceau		x		x
Moteur(s)		x		
Charbons moteur(s)		x	x	
Bandage		x		
Electro frein		x		x
Balayage				
Fixations		x		x
Mobilité de la mécanique de levage		x		
Moteur(s)		x		
Entraînement		x		
Courroies		x	x	
Roulements		x		
Pare-poussières		x	x	
Fonctionnement du flap		x		
Balais		x		
Etanchéité du coffre de balayage		x		x
Réglage des balais		x		
Verrouillage des balais		x		
Bacs à déchets		x		
Filtres poussières		x	x	
Décolmatage		x		
Cables de relevage		x	x	
Contrôle tension et intensité		x		
Tête de brossage				
Fixations		x		x
Mobilité de la mécanique de levage		x		
Moteur(s)		x		
Entraînement		x		
Courroies		x	x	
Roulements		x		
Pare-éclaboussures		x	x	
Brosses		x		
Réglage du plan des brosses		x		
Verrouillage des brosses		x		
Cassette de pré-balayage		x		
Contrôle tension et intensité		x		

Prestations contrat Zen AUTOLAVEUSES

B - BD - BR - BDS - RS - BRS - BDP - BRC

Prestations	Modulable Qté et Périodicité	Contrôle et/ou réglage et/ou nettoyage	Remplacement	Remise en état
Système d'eau et détergent				
Etanchéité circuit		x		x
Etanchéité cuves		x		
Filtres		x	x	
Système de dosage		x		x
Débitmètre		x		
Electrovanne		x		
Pompe à eau		x		
Nettoyage automatique (option)		x		x
Remplissage automatique (option)		x		x
Système d'aspiration				
Turbine d'aspiration		x		
Filtre(s) d'aspiration		x	x	
Joint(s) de cuve		x	x	
Flotteur cuve pleine		x	x	
Contact cuve pleine		x		
Flexible d'aspiration		x	x	
Flexible de vidange		x	x	
Bavettes		x	x	
Réglage du suceur		x		
Mobilité de la mécanique de levage		x		
Dépression		x		
Fixation(s)		x		x
Contrôle tension et intensité		x		
Sécurité				
Arrêt d'urgence		x	x	
Contact de présence		x		
Bip de recul		x		
Avertisseur sonore		x		
Gyrophare		x		
Frein de parking		x		
Eclairage (option)		x		
Système électrique / électronique				
Tension batterie		x		
Oxydation et serrage des cosses batterie		x		
Niveau d'électrolyte		x		
Densité des éléments		x		
Fusibles		x		
Connexions		x		
Logiciels				
Modules		x		
Affichage		x		
Mise à jour du compteur entretien		x		
Test de bon fonctionnement		x		

* suivant modèle

KÄRCHER S.A S
www.karcher.fr

Le Client
 Fonction

Cachet de la société

Fait à Bonneuil le.

Fait à le